

Résumé de la Souguia de Pessah' Biour Hamets (1)



Cette première partie de la souguia traite des fondements de la Mitsva du Biour Hamets. Il faut distinguer la Mitsva du Biour, annulation physique, et celle du Bitoul, annulation de possession. Nous devons savoir qu'est-ce qui est MinHatorah et Miderabanan, et à quoi correspond la Mitsva de Tachbitou dans la Parasha de Bo, qui complète l'interdit de Bal Yéraé ou Bal Ymatsé (interdiction de posséder du Hamets).

La Guemarra de Pessah'im commence par la Mitsva de la Bedikat Hamets, et Rachi explique qu'elle permet de ne pas transgresser Bal Yéraé Ou BY, ce qui signifie que la Bedika serait MinHatorah. La Guemarra plus loin dit que le Bitoul est obligatoire même après l'annulation, Tosfot demande quelle est dès lors la nécessité de la Bedika. Ils répondent que c'est une Guezerra pour ne pas arriver à manger le Hamets, et le Ran rajoute que c'est de peur que le Bitoul n'a pas été complet dans l'esprit de la personne.

Un autre passage dans Pessahim 6b dit que même après la Bedika il est nécessaire de faire un Bitoul, ce qui n'est pas mentionné dans la Mishna. Elle explique que l'obligation de ce Bitoul n'est pas due à la crainte de trouver des miettes, car celles-ci sont de fait annulées par leur absence de valeur. C'est plutôt une guezerra de peur de trouver un morceau de Hamets important après l'heure de l'interdiction du Hamets où il n'est plus en mesure de l'annuler. Une Mah'loket sépare Rachi et Tosfot pour comprendre cette contradiction. Et le Ran va s'étendre pour expliquer la Souguia selon Rachi : comment l'annulation du Hamets est possible avec une simple pensée, et comment la Bedika permet d'annuler l'interdit du Hamets MinHatorah sans Bitoul, de sorte qu'il ne puisse y avoir d'Avéra rétroactivement lorsqu'il trouve le morceau de Hamets important.

Une autre Mah'loket sépare Rachi et Tosfot sur l'explication de Tachbitou. Pour Rachi il suffit d'une annulation par la pensée pour l'accomplir, alors que pour Tosfot elle correspond à une destruction physique du Hamets.

En outre, les Ah'aronim vont développer une H'akira si la Mitsva de Tachbitou est une Mitsva positive à accomplir activement (Koum Assé) ou bien si elle peut être accomplie passivement (Chev Véal Taassé) simplement en ne possédant pas de Hamets. Certaines incidences Halah'a s'en suivent.